Copie avec annexe à l'Ambassade de Suisse, Tel-Aviv, p.s.i. Pensezdodiskh/48387 pouvoir obtenir du Service des prisons à Jérusalem le reste des livres de Bruno Bréguet, ou du moins une partie, principalement ceux ayant trait à ses études en économie ?

s.B.32.11.Isr. - FT/wf

3003 Berne, le 14 février 1978

211.1

Monsieur Bruno BREGUET Via Mondacce 109 6648 Minusio

Nous accusons réception de votre lettre du 7 février 1978 par laquelle vous exprimez votre étonnement de devoir rembourser les frais encourus par nos services dans votre cas

Votre remarque a sans doute pour origine un malentendu malheureusement courant. En effet, nos compatriotes en butte à des difficultés à l'étranger s'imaginent aisément que nos représentations diplomatiques et consulaires sont à leur disposition pour les tirer d'affaire et résoudre leurs mille et uns problèmes le plus naturellement du monde et bien entendu gratuitement.

En fait, les services de nos postes à l'étranger ne sont nullement gratuits. Mais en ce qui vous concerne, nous pouvons vous assurer que seules les dépenses occasionnées lors de démarches ou de visites à Ramleh expressément demandées par votre famille ou par vous-même ont été prises en considération.

Quant à vos livres restés en Israël, nous avons demandé à notre Ambassade à Tel-Aviv d'approcher une fois de plus le Service des prisons à Jérusalem pour savoir s'il serait disposé à libérer d'autres documents que ceux qui vous ont été expédiés le 21 décembre 1977 par les soins de notre représentation diplomatique. Au cas où cette démarche devait recevoir les résultats souhaités, vous en seriez directement informé depuis Tel-Aviv.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

> DIRECTION POLITIQUE p.0.

> > (Heinis)

Dodis



